

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 29 mars 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 27, 28 et 29 mars 2017

2017 DAC 510 Adhésion à la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes Ajaccio (20).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 14 mars 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'adhérer à la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes Ajaccio (20) ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : La Ville de Paris adhère à la Fédération Européenne des Cités Napoléoniennes Ajaccio (20).

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à prendre tous actes relatifs à cette adhésion ainsi qu'à son renouvellement.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 011, article 6281, rubrique 324, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2017 et suivants.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO